

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

**COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le **20 septembre deux mille vingt-quatre**, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

**Présents** : BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire, SOULIER Jean-Marc.

**Absents** : BELLONCLE Cassandra, MAUS Philippe (procuration à SOULIER Jean-Marc), SVOBODA François (procuration à DELBÈGUE Jean-Pierre).

**Secrétaire de séance** : SOULIER Jean-Marc.

**Date d'envoi de la convocation** : 10 septembre 2024.

**Objet** : Avis sur le projet de plan de mobilité simplifié approuvé par Haute-Corrèze Communauté.

Vu la délibération du Conseil Communautaire, lors de sa séance du 11 juillet dernier, approuvant le projet de plan de mobilité simplifié ;

Vu les articles L 1214-15 et R 1214-74 du code des transports disposent que le projet de plan de mobilité, arrêté par l'organe délibérant de l'autorité organisatrice de transport, doit être soumis, pour avis, aux Conseils municipaux ;

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que celui-ci est appelé à émettre un avis quant à ce projet.

Après délibération, le Conseil municipal émet un **avis FAVORABLE**.

**Résultats du vote** : Pour : 8

Contre : 0

Abstentions : 1

**La délibération est adoptée.**

Extrait certifié conforme,  
Le maire,

  
Jean-Pierre DELBÈGUE.



Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20240920-2024-04-09-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024

Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20240920-2024-04-09-DE  
Date de télétransmission : 23/09/2024  
Date de réception préfecture : 23/09/2024